

L'actualité internationale très anxiogène depuis le début de l'année (poursuite de la guerre en Ukraine, des massacres en Palestine, déclarations de Trump), avec des attaques sur les libertés un peu partout dans le monde ne doit pas occulter la politique menée dans notre pays, notamment en matière d'Éducation.

Nous arrivons au terme du processus concernant la carte scolaire avec son lot désormais annuel de suppressions de postes et de multiplication des services partagés. Si les mobilisations dans le 1^{er} et le 2nd degré dans l'Yonne ont permis encore une fois de limiter les dégradations pour l'an prochain, l'institution a encore une fois délibérément laissé passer l'occasion de chercher à améliorer les conditions d'enseignement des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves.

Elisabeth Borne, quand elle a pris ses fonctions, a reconnu qu'elle n'était pas spécialiste des questions d'Éducation mais qu'elle pensait que ce n'était pas ce qu'on attendait d'un ministre... En fait si ! Nous aurions enfin voulu un.e ministre qui sache ce que c'est que d'enseigner, ce que sont des élèves et qui engage une politique en rupture avec les précédentes.

Il y a pourtant urgence et matière à changer d'orientation et de cap ! Comment attirer des candidats au concours ? Comment éviter les démissions de plus en plus nombreuses ? Comment combattre le mal être au travail ? Comment continuer à avoir de l'ambition pour nos élèves ?

Et que constatons-nous ? La poursuite d'une politique qui ne cesse de montrer son échec. Et les réformes annoncées sur l'entrée dans le métier et sur la mobilité des enseignants ne s'attaquent pas au cœur du problème et, au contraire, risquent d'aggraver les choses.

Quant aux réactions de l'institution face aux témoignages glaçants des victimes à Bétharram et depuis, d'autres établissements privés catholiques, elles sont un premier pas mais insuffisant et incomplet. L'inertie de l'Éducation nationale pendant 30 ans dans l'affaire Bétharram est scandaleuse. Elles témoignent d'une absence de volonté de remettre en cause les contrats d'associations consubstantiels aux dérives de certains établissements, pourtant financés généreusement par l'État et les collectivités territoriales.

Enfin, après les condamnations rendues dans l'affaire des emplois fictifs des assistants parlementaires du Front national et les attaques et menaces personnelles qu'ont subi les magistrat-es qui ont rendu ces décisions, nous ne pouvons qu'être inquiets sur l'état de notre démocratie. Dans le contexte actuel, où des forces réactionnaires et conservatrices fragilisent la démocratie et la cohésion sociale, la FSU considère qu'il est de la responsabilité de chacun-e, y compris au gouvernement, de faire preuve d'une parole claire, sans atermoiement, sur le respect de l'autorité judiciaire et de l'intégrité professionnelle des magistrat-es.

Olivier Provost

AGENDA

STAGES FSU89

Jeudi 5 juin

⇒ Comment agir en classe, au quotidien, pour la réussite de tous, en particulier des enfants issus des milieux les plus défavorisés ?

9h30—16h au collège
Jacques Prévert de Migennes

Inscription un mois
avant auprès de l'ad-
ministration
(autorisation d'ab-
sence à télécharger
sur notre site)



Edito

**Rappels sur le
RSST en page 3**



Sommaire :

Page 1 : Edito

**Page 2 : Nos droits :
Protection sociale et
retraite progressive**

**Page 3 : Nos conditions de
travail**

**Page 4 : Le SNES-FSU agit
dans les instances**

Pour nous contacter :



Adresse postale :

FSU-SNES 89
2 avenue Courbet
89 000 AUXERRE

Courriel :

snes89@dijon.snes.edu

Téléphone : 06 52 82 17 54

Facebook : SNES-FSU 89



LA REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : AVRIL 2026

C'est donc l'offre du groupement MGEN/CNP qui a répondu de manière satisfaisante au cahier des charges de l'appel d'offre pour l'attribution du marché de la protection sociale complémentaire en santé des agent·es des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse et des Sport pour la période 2026-2030.

S'il est satisfaisant, pour la FSU, que nous ayons échappé aux logiques purement commerciales de certaines startups et compagnies d'assurance, nous rappelons que cette réforme n'est pas la nôtre.

Si la FSU a participé aux négociations sur la protection sociale complémentaire (PSC), c'est afin d'éviter une détérioration encore plus importante des conditions de couverture des personnels.

Au regard du contexte d'attaques contre la Sécurité Sociale, **la FSU a décidé de s'abstenir lors du vote d'attribution du marché. Elle demeurera extrêmement vigilante quant à la mise en œuvre concrète du contrat et suivra de près l'ensemble des évolutions.**

La FSU réaffirme son engagement pour une protection sociale solidaire et universelle, sans découplage des versants santé et prévoyance, et poursuivra son combat pour une Sécurité sociale couvrant intégralement les soins prescrits.

Olivier Provost

Vous êtes à deux ans de la date officielle à laquelle vous pouvez prendre votre retraite ?
Vous souhaitez alléger votre temps de travail avec un temps partiel ?
Vous avez peut-être droit à la **RETRAITE PROGRESSIVE !**

PRINCIPE : Vous percevez votre salaire pour la quotité de temps travaillé (par exemple 70 %) et votre pension de retraite calculée provisoirement à N- 2 pour votre pourcentage de temps partiel (30 %). Plusieurs conditions sont requises :

- Avoir obtenu l'autorisation d'exercer à temps partiel (ou être déjà à temps partiel).
- Remplir les conditions d'âge.
- Totaliser au moins 150 trimestres de durée d'assurance tous régimes.

Attention : il est nécessaire de se conformer au calendrier du rectorat pour la demande de temps partiel !

- ◆ Demande de temps partiel via l'application Colibris du PIA ([Accueil | Colibris - Académie de Dijon](#))
- ◆ Demande de retraite progressive sur ENSAP au moins six mois avant la date souhaitée ([Accueil | ensap.gouv.fr](#))
- ◆ Demande de retraite progressive sur la Caisse de retraite pour vos services qui ne relèvent pas du régime général. [Information Retraite | Connexion](#)

Calcul de la retraite définitive

La période passée en retraite progressive au cours de laquelle vous avez travaillé à temps partiel et continué à cotiser pour la retraite est prise en compte comme l'ensemble des périodes de votre vie professionnelle.

Les **trimestres accomplis à temps partiel comptent comme des trimestres accomplis à temps plein pour le calcul de votre durée d'assurance** et, pour leur durée réelle pour le calcul de vos trimestres liquidables.

Toutes les informations sur —> [La retraite progressive - SNES-FSU](#)

Agnès Cochard

Améliorer les conditions de travail des AESH

Depuis 2020, la FSU participe au sein de la formation spécialisée à un groupe de travail sur les conditions de travail des AESH.

L'objectif initial était de recenser les dysfonctionnements, les difficultés et les attentes des agents au sein des PIAL nouvellement mis en place. Nous avons alors échangé avec des AESH (1^{er} et 2nd degré), des coordonnateurs et des têtes de PIAL. Suite à ces rencontres, des préconisations ont été émises, par exemple sur les modalités d'affectation, les heures connexes, les frais de déplacement, le matériel nécessaire pour exercer les missions.

Cinq années plus tard, nous avons voulu vérifier où en étaient nos préconisations et analyser quelles sont les conditions actuelles des AESH. Pour cela, nous avons rencontré les trois AESH référentes et lancé une enquête avec un questionnaire numérique envoyé aux AESH de 3 PIAL du département.

A partir des réponses collectées, **nous présenterons de nouvelles préconisations à la Formation spécialisée Santé Sécurité Conditions de travail de juin 2025. En effet, le SNES-FSU fait de l'amélioration des conditions de travail des AESH un axe fort de son action.**

Agnès Cochard, Anne Gebica et Claire Thomas-André

Températures

Au sein de l'instance départementale de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT), les élu.es FSU siègent dans les groupes de travail, dont le GT "ambiance thermique" chargé de réfléchir au problème des températures extrêmes, froides ou chaudes, auxquelles sont exposé.es les collègues dans plusieurs établissements.

Comme en témoignent les signalements au Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST), **certaines situations problématiques sont récurrentes**, et alertent sur la gestion et l'entretien des bâtiments par les collectivités qui en sont responsables (écoles - mairies, collèges - Conseil départemental, Lycées - Conseil régional) ainsi que sur la position de l'Éducation nationale en tant qu'employeur face à ses responsabilités.

Dans le cadre du Groupe de travail, nos élus ont créé les fiches Ambiance Thermique destinées à être jointes au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels qui doit être consultable dans chaque établissement. Les fiches Ambiance Thermique permettent à chaque collègue soumis.e sur son lieu de travail à des températures présentant un risque pour sa santé d'officialiser la situation et de mettre l'employeur devant ses responsabilités.

Nos élu.es ont également créé la fiche Points de vigilance températures. Cette fiche s'appuie sur les recommandations de la FSSSCT et indique comment anticiper les situations de températures extrêmes.

Ces différents documents ont un rôle de prévention et ne se substituent pas aux signalements que nous vous recommandons de faire au RSST dès que vous constatez un risque sur votre lieu de travail. Vous trouverez ici les liens vers les documents ainsi qu'un lien vers le Registre Santé et Sécurité au Travail sur le site de la DSDEN.

Arnaud Carlès

Rappels : le RSST

Le **Registre de Santé et de Sécurité au Travail (RSST)** est tenu à la disposition de l'ensemble des agents. Il contient les observations et les suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Pour le remplir, il faut aller **sur le PIA et cliquer sur le logo du RSST.**

Restez factuels et concis. Le RSST est visible par la hiérarchie et par toute la communauté d'un établissement.



RSST

<https://www.ac-dijon.fr/le-registre-sante-et-securite-au-travail-128934>

Rentrée 2025 : silence, on coupe !

Les moyens pour la rentrée 2025 sont maintenant connus dans tous les établissements et ils ne sont pas bons. S'il faut poursuivre les actions locales et dans les instances pour obtenir plus, il est temps de faire un premier bilan... pas pour l'acter mais pour l'améliorer.

L'enseignement secondaire perd des élèves depuis plusieurs années, 260 dans l'Yonne en 2024 et le rectorat a anticipé la même chose en 2025. Améliorer le taux d'encadrement des élèves n'a pas été l'hypothèse retenue...

En effet, 16 postes ont été supprimés dans l'Yonne (62 dans l'académie). Le rectorat se justifie en disant que ces moyens sont prévus pour créer des TZR. Mais dans l'Yonne, ces postes ne sont souvent pas pourvus car le manque d'attractivité de notre département n'est en rien réglé. Ainsi, les classes à plus de 30 en collège et plus de 35 en lycée se multiplient.

Les moyens ne sont pas donnés pour pouvoir lutter contre les inégalités sociales pourtant reconnues. L'IPS (indice de position sociale) des élèves de l'Yonne est de 3 points inférieur à celui académique pour un h/e (taux d'encadrement) quasi équivalent à la moyenne des 4 départements. Un simple respect des écarts mathématiques aurait dû aboutir à l'absence de suppression de postes dans l'Yonne.

De plus, depuis plusieurs années, le SNES FSU 89 milite pour l'obtention d'une prime de points pour le mouvement pour les collègues qui exercent dans le département pendant plusieurs années. Cela permettrait d'améliorer l'attractivité du département et permettrait de stabiliser les équipes. Contrairement à ce que dit la ministre, **ce n'est pas le barème qui bloque le mouvement, ce sont les suppressions de postes.** La disparition ou le contournement du barème serait une catastrophe pour notre département qui aurait encore plus de mal à assurer la couverture des postes. D'ores et déjà, dans les voies technologiques et professionnelles, de nombreux postes sont vacants faute de candidat.es.

Pour la première fois, le rectorat a fait cette année une proposition en ce sens mais elle ne concernait que quelques établissements et son niveau trop bas n'aurait pas changé la situation des collègues. Nous avons donc demandé à ce que la réflexion continue afin de ne pas graver dans le marbre une bonification incomplète. **Nous continuerons à vos côtés à nous battre pour obtenir de meilleures conditions de travail pour nous et nos élèves.**

Arnaud Munsch, Olivier Thiebaut, Mathilde Pedrot, Stéphane Lafon

Egalité professionnelle

Depuis 2 ans, le SNES FSU siège à chaque groupe de travail Egalité-professionnelle du Rectorat. Un de nos premiers engagements est de **suivre le traitement des dossiers des collègues ayant saisi la cellule d'écoute** du Rectorat et de relancer le service de Ressources humaines et le référent « Égalité professionnelle » du Rectorat. Nous avons également participé à la relecture du guide "anti-sexisme" du Rectorat pour y apporter notre regard militant. Un guide sur la parentalité est en cours d'élaboration.

Pour cette fin d'année, il s'agit de voir comment va se décliner la plan national d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'académie de Dijon. Parmi les 7 axes, nous portons nos revendications en matière de ressources humaines, de rémunérations, de temps de travail (mis en regard avec le "temps domestique") de formation des encadrant.es, de prévention et de protection spécifique de la santé des femmes. Si le SNES-FSU s'est engagé de longue date dans les **programmes de lutte pour l'égalité Filles-Garçons ou dans la défense du programme EVARS**, nous pensons aussi qu'**il est primordial de lutter contre toute forme de discrimination ou de sexisme** que ce soit dans nos relations hiérarchiques ou même dans nos relations entre collègues au sein de nos établissements.

Mathilde Pedrot

ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ



Cette année,
j'adhère !

<https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>

